

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 11
présents : 11
ayant voté contre : 0 pour : 11

date de convocation : 09.10.08

date d'affichage : 09.10.08

SEANCE DU : 17.10.08

L'an deux mil huit, le dix-sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARIN Bernard, Maire.

Présents : MARIN Bernard, GRAS Bernard, BORNENS Patrick, PADAY Bernard, GUIGUE Jean-Marc, DUCLOZ Michel, GIRARD Serge, ANDRE Hervé, RIMBAUT Françoise, SENET Odile, BONELLI Rémy.

Absents excusés :

Secrétaire : SENET Odile

OBJET DE LA DELIBERATION H/ REVISION DU POS VALANT ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ET FIXANT LES MODALITES DE LA CONCERTATION

Monsieur Le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04 avril 2008 relative la prescription de la révision du POS valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de la Concertation,

- lui fait observer l'omission de « Métropole Savoie », point 5 de ladite délibération, dans la liste des organismes auxquels la délibération doit être notifiée et qui peuvent être consultés, à leur demande, pendant la durée de l'élaboration du projet du Plan Local d'Urbanisme.

- lui fait remarquer toutefois que Métropole Savoie a bien reçu notification de cette délibération (par courrier réf.BM/dp/08-84 du 16 mai 2008).

-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'exposé du Maire,

- confirme que Métropole Savoie, conformément aux articles L 121.4, L 123.6, L 123.8 et R 123.16 du Code de l'Urbanisme doit effectivement figurer parmi la liste des organismes pour recevoir notification de la délibération du 04 avril 2008 et pour que son président puisse à sa demande être consulté pendant la durée de l'élaboration du projet du Plan Local d'Urbanisme,

- précise que cette délibération demeurera annexée à la délibération du 04 avril 2008.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,